

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance régulière tenue le 3 octobre 2022, la Ville d'Acton Vale a adopté le règlement no 008-2022 « Règlement numéro 008-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit:

« De modifier ledit règlement de zonage afin de revoir la délimitation des zones à dominance résidentielle numéros 111 et 112, et de créer une nouvelle zone, à même une partie de ces deux zones, où ne seraient autorisés que les habitations unifamiliales jumelées et les infrastructures publiques ».

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton le 12 octobre 2022. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 14 octobre 2022. Le règlement numéro 008-2022 est donc entré en vigueur le 14 octobre 2022.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, à Acton Vale.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 18^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux.

Claudine Babineau, OMA
Greffière